11B60

11 JAN. 2011

G3005982

GESCOMEX Audit & Conseil
Société par actions simplifiée
au capital de 360 000 euros
Siège social : 34, Boulevard de Nesles
77420 CHAMPS SUR MARNE
335 356 705 MEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 24 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, et le trois novembre, au siège social et à dix huit heures,
Monsieur VANTELOT Michel, demeurant 14, résidence du Clos des Chênes 77400 POMPONNE.
Associé unique de la Société GESCOMEX Audit & Conseil.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, Monsieur VANTELOT Michel

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes annuels de la SAS GESCOMEX Audit & Conseil, arrêtés au 30 septembre 2009, et qui se soldent par un bénéfice de 7 712 euros. Affection du résultat.
- Vente du véhicule C 3, de marque CITROEN, appartenant à la société ;
- Changement de dénomination sociale de la société ;
- Apport de la branche "Commissariat aux comptes et audit" à une société nouvelle.

MV

PREMIERE DECISION

L'associé unique, arrête les comptes de l'exercice 2008/09 se soldant par un bénéfice de 7 712 euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et décide d'affecter ce résultat au compte « Report à nouveau » pour apurer à due concurrence les pertes antérieures.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de céder le véhicule de tourisme C 3 de la société à lui-même, pour un prix de 5 000 euros. Son compte courant sera débité de ce montant.

L'associé unique approuve la convention visée par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce et mentionnée sur le registre des décisions.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale (GESCOMEX Audit & Conseil) pour adopter la dénomination « GESCOMEX Expertise & Conseil ».

Les publications et dépôts seront faits en conséquence.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'apporter la branche « Commissariat aux comptes et audit » à une société par actions simplifiée à constituer avec ce seul apport qui sera dénommée « GESCOMEX Audit ».

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.

L'associé unique,

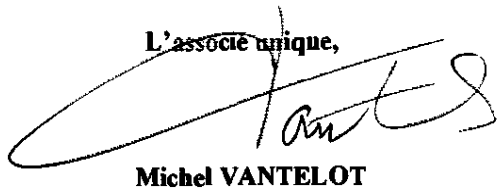

Michel VANTELOT